



**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 29 mars 2018**

Date de la convocation : 23 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU , Mme Monique SEMAVOINE , Mme Annie HILD , M. Michel BERNOS , M. Nicolas PATRIARCHE , M. Francis PEES , M. André ARRIBES , Mme Michèle LABAN-WINOGRAD , M. Jean-Yves LALANNE , M. Christian LAINE , M. Pascal MORA , M. Didier LARRIEU , M. Claude FERRATO , M. Jean-Claude BOURIAT , M. Gérard GUILLAUME , Mme Josy POUHEYTO , M. Marc CABANE , M. Eric SAUBATTE , Mme Patricia WOLFS , M. Jean-Louis PERES , Mme Odile DENIS , M. Jean LACOSTE , M. Régis LAURAND , Mme Pauline ROY , Mme Marie-Laure MESTELAN , Mme Anne CASTERA , Mme Geneviève PEDEUTOUR , M. Pascal GIRAUD , Mme Alexa LAURIOL , Mme Christelle BONNEMASON CARRERE , M. Alain VAUJANY , M. Michel CAPERAN , M. Jean-Marc ARBERET , Mme Martine BIGNALET , Mme Corinne TISNERAT , M. Arnaud JACOTTIN , Mme Véronique DEHOS , Mme Marylis VAN DAELE , M. Joël GRATACOS , Mme Valérie REVEL DA ROCHA , M. Pascal PAUMARD , M. André IRIART (suppléant de M. Victor DUDRET), Mme Josiane MANUEL , M. Patrick BURON , M. Jean-Marc DENAX , M. Pascal FAURE , M. Philippe FAURE , M. Jean-Pierre LANNES , M. Jean MOURLANE , M. Christophe PANDO , Mme Martine RODRIGUEZ , M. Bernard SOUDAR , M. Gilles TESSON , M. Hamid BARARA , Mme Claire BISOIRE , M. Patrick CLERIS , M. Olivier DARTIGOLLES , M. Gilbert DANAN , M. Jean-Michel DE PROYART , M. Bruno DURROTY , M. André DUCHATEAU

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel PLISSONNEAU (pouvoir à Mme LABAN-WINOGRAD), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à Mme PEDEUTOUR), M. Pascal BONIFACE (pouvoir à M. PERES), M. Jean-Paul BRIN (pouvoir à M. BAYROU), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. LAURAND), Mme Nejia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. LACOSTE), Mme Florence THIEUX- MORA (pouvoir à M. PATRIARCHE), Mme Catherine BIASON (pouvoir à M. ARBERET), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. FAURE), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. FAURE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. SAUBATTE), Mme Patricia GARCIA (pouvoir à M. DUCHATEAU), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. DE PROYART), M. Jean-François MAISON (pouvoir à Mme REVEL DA ROCHA), Mme Chengjie ZHANG PENE (pouvoir à Mme POUHEYTO), Mme Ornella AUCLAIR (pouvoir à M. LALANNE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Eric CASTET, M. Jean OTHAX, Mme Charline CLAVEAU ABBADIE, M. Philippe COY, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Leïla KHERFALLAH, Mme Nathalie LARRADET

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

N° 11 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : APPROBATION DEFINITIVE

Rapporteur : M. MORA

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre de la compétence « Equilibre social de l'habitat » et la définition d'une politique communautaire de l'habitat reposent sur l'approbation du Programme Local de l'Habitat.

Le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017.

L'ensemble des acteurs de l'Habitat, les communes de l'Agglomération, le Syndicat Mixte du Grand Pau, les services du Département, de la Région et de l'Etat ont été étroitement associés à son élaboration.

Conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), après avoir été arrêté, le projet de PLH a été transmis pour avis aux communes membre de la CAPBP et aux organes compétents chargés de l'élaboration du SCoT. Les 31 communes de la CAPBP et le Syndicat mixte du Grand Pau ont délibéré et ont émis un avis favorable au projet de PLH.

Par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2017, le projet de PLH intégrant l'avis des communes et du Syndicat mixte du Grand Pau a été approuvé.

Conformément à l'article R302-10 du CCH, le projet de PLH intégrant l'avis des communes et du Syndicat mixte du Grand Pau a été transmis à Monsieur le Préfet.

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) s'est réuni le 13 mars 2018, il a émis un avis favorable sur le projet du PLH. Ce document peut à présent être approuvé définitivement.

Le document complet est disponible auprès du Département Qualité Urbaine, Direction Habitat et Rénovation Urbaine de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (26 avenue des Lilas, Pau) et peut être envoyé par le lien de téléchargement. Annexe 1

Le programme local de l'habitat adopté, accompagné des avis exprimés en application des articles R. 302-9 et R. 302-10, sera transmis pour information aux personnes morales associées à son élaboration. Il sera également mis à disposition du public au siège de la CAPBP et des 31 communes de l'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dressera chaque année un bilan de réalisation du programme local de l'habitat et décidera d'éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique démographique, conformément à l'article R.302-13 du code de la construction et de l'habitation.

Il vous appartient de bien vouloir approuver le Programme Local de l'Habitat 2018/2023

Le Conseil communautaire approuve le Programme Local de l'Habitat 2018/2023.